TREIZIEME ANNÉE — N° 581 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 26 AVRIL 1919

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . . Un an. 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.

LE NUMERO :

FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : GUT. 55-38

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . . Un an 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois

LE NUMERO :

FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

Pour l'éducation du sentiment artistique

De nombreuses lacunes sont à combler dans l'organisation et l'esprit de notre enseignement musical; il importe donc qu'à l'heure où tant de réformes s'accomplissent, les vrais amis de l'Art signalent à qui de droit les points défectueux de cet enseignement.

Aujourd'hui, n'importe quel musicien peut exercer le professorat et même se parer de titres imaginaires sans que personne n'y trouve rien à dire. Quoi, cependant, de plus abominable que l'inconscience ou la mauvaise foi de ces tristes pédagogues qui tiennent entre leurs mains l'avenir des enfants et la renommée de l'Art, deux choses également sacrées ! Pourquoi ne pas contraindre tout professeur à subir un examen constatant ses capacités ? Les prix décernés par nos Conservatoires désignent tout au plus un bon exécutant; or, chacun sait qu'un virtuose accompli peut n'être qu'un très mauvais professeur, alors qu'un artiste moins fort a souvent un don réel pour l'enseignement. De plus, beaucoup de jeunes gens ne peuvent pas suivre les cours d'un Conservatoire pendant plusieurs années, tandis qu'il leur serait facile de passer un examen pour l'obtention d'un diplôme, comme on passe un baccalauréat sans avoir fait des études dans tel ou tel collège. Ces diplômes devraient comprendre trois degrés : enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Une autre difficulté se présente aussi devant les jeunes musiciens : celle de l'instruction. Un enfant obligé de travailler sa musique en moyenne cinq heures par jour ne peut pas suivre en même temps une école supérieure, il obtient tout au plus son certificat d'études, et si sa famille n'a pas les moyens de le faire instruire à la maison, il demeure toute sa vie un illettré. Pourtant l'instruction de l'artiste est d'une grande importance car elle influe beaucoup sur son talent.

Plusieurs sortes de baccalauréats s'offrent actuellement au choix des étudiants, suivant la branche dans laquelle ils veulent se spécialiser. Il y aurait lieu de créer une sorte de baccalauréat musical portant, outre les notions générales et celles se rapportant directement à la musique, sur les matières suivantes :

1° Etude des langues classiques latin-grec, base essentielle de toute culture littéraire et, si possible, d'une ou plusieurs langues vivantes (italien, anglais, allemand);

2° La philosophie, car les philosophes de tous les temps ont reconnu l'importance des arts et de la musique dans la vie sociale des peuples;

3° Les sciences naturelles, la nature étant le modèle idéal que doit copier l'artiste pour être sincère, pour créer une œuvre durable et vivante;

4° L'acoustique;

5° Des éléments d'anatomie, d'hygiène et de culture physique, permettant à l'artiste d'éduquer son corps en même temps que son cerveau en évitant le surmenage;

6° Notions générales sur tous les arts;

7° Pédagogie.

Les préjugés actuels contre l'Art et les artistes viennent en majeure partie de ce que ces derniers sont presque toujours des ignorants sans valeur autre que celle conférée par leur talent. Lorsqu'on donnera aux artistes cette valeur intellectuelle qui leur manque, les préjugés tomberont d'eux-mêmes et l'Art, comme la profession, reprendra dans la société la place et l'honneur qui lui est due.

Il faudrait que l'instruction spéciale fût facilitée de toute manière aux jeunes artistes et qu'elle soit rendue *obligatoire* pour l'obtention des diplômes professionnels.

Que faire pour rendre le public à même de juger, plus sainement, les œuvres ou les artistes qu'on lui présente? Il est révoltant de voir à quelles pitreries vont en général les plus frénétiques acclamations. Combien de fois n'avons-nous pas assisté à des concerts dans lesquels de véritables artistes ne remportaient qu'un succès médiocre, tandis qu'un mauvais numéro de music-hall, inconvenant ou grotesque, était couvert de bravos enthousiastes. La musique est trop souvent reléguée chez nous comme un simple passe-temps, un luxe agréable, un métier, une courtisane que le public traîne à son gré dans toutes les fanges.

Qu'il y a loin, hélas, de cette conception sacrilège due à notre ignorance moderne, à la noble conception professée par les antiques ! « Veux-tu savoir si un pays est bien gouverné, s'il possède de bonnes mœurs ? Ecoute sa musique ! » a dit le philosophe chinois Sohi. Puis en Grèce, à l'époque de la décadence musicale qui précéda la funeste bataille de Chéronée, Platon lança cette phrase prophétique : « La décadence de la musique chez un peuple amène la décadence des mœurs et du peuple tout entier ! » Peut-être la décadence de la musique n'entraîne-t-elle pas la décadence d'un peuple, mais en tous cas elle en est une preuve irréfutable, car expression des sentiments de l'âme, elle s'y conforme exactement. On peut dire que la musique est un baromètre fidèle qui indique les dépressions du niveau moral populaire. Son action d'ailleurs ne se borne point à ce rôle passif. L'influence de la musique sur les mœurs est profonde, elle varie d'après les sentiments qu'elle exprime. Certaines personnes lui demeurent fermées, ce sont en général des caractères médiocres ou même vicieux dont Shakespeare a dit : « Celui qui ne possède pas la musique en lui-même et que la douce harmonie des sons n'émeut pas, penche vers le brigandage, la trahison ou la duplicité, ne te fie pas à lui ».

Pourquoi donc ne pas faire entrer la musique pour une part dans nos programmes scolaires ? On objectera qu'ils sont déjà surchargés. Pourtant je suis persuadée que quelques petites modifications rendraient la chose possible. Je connais, pour ma part, des collégiens qui, sans être des bourreaux de travail, trouvent parfaitement le moyen d'étudier leur musique. Une heure employée chaque jour, avec de bons principes, suffit pour acquérir un talent sérieux d'amateur qui permette non seulement d'exécuter correctement des œuvres de force moyenne, mais de juger « en connaissance de cause » celles qu'on entend. Seuls devraient être exemptés de l'éducation musicale les enfants qui lui sont absolument réfractaires — ils sont très rares. — On ne saurait trop recommander la vulgarisation du chant choral ainsi que de l'admirable méthode de gymnastique rythmique Jacques Dalcroze qui, non seulement aide au développement musical de l'enfant, mais contribue à celui de son corps et lui enseigne, outre la discipline morale, l'harmonie des formes et le respect de l'esthétique. Cette méthode devrait être appliquée dans toutes les écoles primaires. Enfin n'y aurait-il pas lieu de modifier l'organisation de nos Conservatoires qui décernent des prix à des enfants de onze, douze ou quatorze ans, prodiges souvent éphémères et dont la gloire trop hâtive n'a pas de lendemain, véritables plantes de serres qui s'épuisent dans un premier effort anormal. Du reste, quand on reconnaîtra l'utilité du « baccalauréat musical » tel que nous le proposons, aucun élève ne pourra terminer ses études avant seize ans, minimum.

Ne devrait-on pas, également, surveiller l'hygiène des futurs virtuoses, pauvres enfants martyrs condamnés dès leur jeune âge à des études fatigantes et dangereuses pour l'organisme, si rien ne vient tempérer leur action funeste ? Je connais tel enfant qui, atteint par suite de surmenage exagéré, de tuberculose de la colonne vertébrale, a suivi plusieurs années au Conservatoire de Paris, les cours de violon, s'interrompant chaque fois que la maladie le terrassait pour reprendre ses études quelques semaines ou quelques mois plus tard. Cet enfant, qu'une rechute grave a empêché d'obtenir son prix aux derniers concours, se trouve cloué dans son lit depuis cinq ou six mois; il continue cependant à travailler, achevant de compromettre ainsi carrière et santé. Il y a des règlements pour la main-d'œuvre enfantine dans les ateliers, pourquoi les jeunes artistes et les intellectuels ne bénéficieraient-ils pas de la même sollicitude ?

En résumé : création de diplômes professionnels et d'un baccalauréat musical, introduction de la musique dans les programmes scolaires, surveillance médicale des jeunes artistes, telles sont à notre humble avis les réformes urgentes qu'il conviendrait de faire subir à notre enseignement musical. Comme tant d'autres, hélas, notre carrière s'est trouvée compromise par les multiples lacunes dont nous venons de parler : Puisse notre voix être entendue en hauts lieux et contribuer, si peu que ce soit, à répandre la lumière qui nous a fait défaut.

Le but de notre existence se trouvera rempli quand même si nous avons pu servir par l'exemple de nos déceptions et de nos erreurs la double et grande cause de l'Enfance et de l'Art, cette pure et divine religion de la Beauté !

Marcelle Vernet.
violoniste.

Notes d'Actualité

En souvenir de...

Pendant quatre jours, la Société des Gens de Lettres, en mémoire des écrivains morts pour la patrie, a crié à la France et sa douleur et sa fierté ! Nobles et magnifiques ont été les accents qui se sont fait entendre, aux temples des différents cultes, à la Sorbonne, au Panthéon, et la foule émue laissait couler ses larmes au souvenir de ces héros sacrifiant leurs jeunes existences et leurs espérances de renommée, pour que la France vive fière et libre !... Appel émouvant des morts, fières sonneries des clairons rappelaient à tous les heures pénibles, les mortelles angoisses, la longue et cruelle épreuve par laquelle nous avons passé tandis que le souvenir d'autres deuils, plus intimes, venait assombrir encore les âmes bouleversées.

Et nous nous demandions si tous les divers groupements sociaux, à l'instar de la Société des Gens de Lettres, n'iraient pas, les uns après les autres, honorer leur héros !

Ils sont tombés pour la patrie... Travailleurs de la pensée ou travailleurs manuels, quelle démarcation établir dans le sacrifice suprême librement consenti ? Ils sont tombés !... Les plus courageux ont-ils été ceux qui prévoyaient le plus nettement les dangers qu'ils allaient courir, le péril terrible auquel ils allaient s'exposer ? Ceux qui aimaient davantage la vie, qui s'étaient plus profondément pénétrés de sa beauté ? Qui éprouvaient une joie plus intense devant l'épanouissement d'une fleur et le sourire d'un enfant et pour lesquels le jeu des ombres et des clartés créait un émerveillement ?

Ou bien ceux-là méritent-ils surtout notre admiration qui laissèrent derrière eux les plus tendres affections, ceux desquels dépendaient d'autres existences, ceux qui, en apportant leurs vies en holocauste, savaient combien de larmes, combien de douleur, resteraient après eux !

Des plus humbles aux plus élevés, des plus simples aux plus cultivés, chacun d'eux a été pour ceux qui l'aimaient le héros le plus grand ! Sur tous coulent nos larmes, à tous va notre reconnaissance, et les palmes pieusement déposées par la Société des Gens de Lettres au Panthéon en attendent d'autres, elles marquent la place où s'élèvera un monument national à la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la patrie !

Augusta Moll Weiss.

VERS LE SUFFRAGE DES FEMMES

La Chambre a pris l'engagement de discuter la proposition de loi sur le vote des femmes, dès que la discussion sur la réforme électorale aura pris fin.

Les féministes ne sont pas étrangères à cet événement qui, s'il se réalise, ne sera pas sans nous donner bien des émotions. Les conclusions du rapport Flandin seraient-elles adoptées? Les élargira-t-on ou les restreindra-t-on encore pour aboutir à une loi stupide comme celle que la Chambre belge vient de voter?

Quoi qu'il en soit, il importe de dire que la décision de la Chambre est la conséquence d'une détermination prise par le groupe des droits de la femme, d'accord avec M. Varenne, président de la Commission du suffrage universel.

Le groupe, que préside M. Siegfried, reçut, lors d'une de ses dernières réunions, Mmes Brunschwicg, Raspail, Vérone, Fousèque, Suzanne Grinberg, représentant les différentes associations féministes. Les délégués venaient demander, une fois de plus, ce qui allait être le sort de la proposition Dussaussoy, au cas où elle serait disjointe de la question de la réforme électorale.

Après différentes observations, il fut entendu que les parlementaires présents, MM. Siegfried, Varenne, Sembat, Andrieux, Roulleau, Dugage, Renaudel, etc., insisteraient auprès de la Chambre pour que la question du vote soit **immédiatement** discutée après celle de la réforme électorale.

D'autre part, M. Siegfried — toujours si dévoué à la cause des femmes — promit aux déléguées de faire une démarche auprès de M. Bérard, sénateur — et l'un de nos plus farouches adversaires — afin que la discussion du rapport de ce dernier sur la proposition Louis Martin (droit de vote pour les femmes à toutes les élections) ne soit pas entamée au Sénat avant que la Chambre n'ait été saisie de la proposition Dusaussoy.

Il y avait là un grand danger. Il est évité. Mais nous connaîtrons encore auprès du Sénat, de très nombreuses difficultés.

A l'heure actuelle il importe avant tout que nos collègues féministes fassent les plus grands efforts auprès des députés et des sénateurs, afin de les amener à soutenir et à défendre notre cause. L'heure de la discussion est proche. Notre sort dépend des seuls parlementaires. Mesdames, toutes à la tâche !

Suzanne Grinberg.
Avocate à la Cour.

LE DROIT DE VOTE RECONNU AUX FEMMES BELGES

Voici le texte de la loi votée par la Chambre belge, décrétant le suffrage universel, masculin et féminin :

Article premier. — Pour être électeur, lors du prochain renouvellement des Chambres, il faut :

1° Etre citoyen belge de naissance ou avoir obtenu la grande naturalisation;

2 Etre âgé de 21 ans accomplis;

3° Etre domicilié dans la même commune depuis 6 mois au moins.

Ces conditions doivent être réunies à la date du 1er janvier 1919.

Chaque électeur n'aura droit qu'à une voix.

Art. 2. — Sont également admises à voter lors du prochain renouvellement des Chambres législatives dans les mêmes conditions de nationalité, d'âge et de domicile:

1° Les veuves non remariées des militaires morts au cours de la guerre avant le 1er janvier 1919 et à leur défaut leurs mères, si celles-ci sont veuves, de même que les mères veuves des militaires célibataires;

2° Les veuves non remariées de citoyens belges fusillés ou tués à l'ennemi au cours de la guerre et à leur défaut leurs mères, si celles-ci sont veuves de même que les mères veuves de ces citoyens célibataires;

3° Les femmes condamnées à la prison ou détenues préventivement au cours de l'occupation ennemie pour des motifs d'ordre patriotique.

Nous publierons dans le prochain numéro un article de Mme Jane Brigode, présidente de la Fédération belge pour le suffrage des femmes, où elle commente cette loi.

A LIRE PROCHAINEMENT

GUIDE DE L'ELECTRICE
Aux Conseils municipaux, généraux, d'arrondissements
par
Mmes Hélène Bureau, Chevalier, Marescq, Juliette-François Raspail.

LISEZ, FAITES LIRE
"Filles de Metz"
Roman
par Jeanne d'URVILLE

Le Conseil international des Femmes et la Conférence des Femmes suffragistes reçues par la Commission de la Société des Nations

La commission de la Société des Nations, réunie en séance plénière à l'hôtel Crillon, sous la présidence du président Wilson, a reçu le 10 avril la délégation du *Conseil International des femmes* et de la *Conférence des femmes suffragistes des pays Alliés et des Etats-Unis*. Cette délégation apportait à la commission les vœux élaborés par ses sections de suffrage, morale, hygiène, Société des Nations. La section du travail avait déjà porté ses vœux à la commission du travail, comme il en a été rendu compte ici.

Lady *Aberdeen*, présidente de la délégation, l'a présentée en ces termes:

« Monsieur le Président, Messieurs,

« Au nom de cette délégation qui représente le Conseil International des femmes et la Conférence des femmes suffragistes des pays Alliés et des Etats-Unis, je vous prie d'agréer nos remerciements pour l'honneur que vous nous faites en nous recevant : vous reconnaissez par là les revendications des femmes qui désirent être entendues au moment où vous prenez de graves décisions pour assurer, autant qu'il sera possible, la paix future et la sécurité du monde. Je n'ai pas besoin de vous assurer, Monsieur le Président, de notre profonde sympathie et de notre bonne volonté dans vos efforts et ceux de vos collègues pour établir une Société des Nations sur des bases durables.

« Le Conseil International des femmes vous a devancés : créé pour réaliser entre femmes cette unité de pensée et d'action qui vise au bien-être de l'humanité, il représente vingt-deux conseils nationaux fédérés qui, à leur tour, sont des Fédérations de Sociétés féminines travaillant dans chaque pays pour le progrès et groupant environ vingt millions de femmes. Ne pouvons-nous donc pas être considérées comme les pionniers de la Société des Nations ? N'avons-nous pas le droit de penser que nous sommes à même de vous prêter assistance pour mûrir l'opinion publique, pour répandre les principes sur lesquels vous fondez la Société des Nations et pour convaincre les femmes dans le monde entier que c'est pour elles et pour leur famille le seul moyen d'éviter à l'avenir les horreurs dont elles ont souffert durant ces dernières années.

« Cependant, pour obtenir la collaboration pleine et entière des femmes, il est certains points que nous soumettons respectueusement à votre attention ; nous espérons que vous voudrez bien leur donner les solutions que nous proposons dans les vœux déposés ici par nous ; certaines de nos déléguées vont avoir l'honneur de vous les exposer brièvement. »

LE ROLE DES FEMMES DANS LA SOCIETE DES NATIONS

Mrs *Corbett-Ashby* insiste d'abord sur la collaboration effective désirée par les femmes :

« Messieurs,

« Nous vous sommes très reconnaissantes de ce que vous avez déjà répondu par l'affirmative à notre vœu d'être admises à siéger parmi vous dans la Société des Nations. Permettez-moi de vous demander encore deux faveurs : En rentrant dans votre patrie, faites votre possible pour que nous ne travaillons pas seulement en théorie mais en fait avec vous, et veuillez insister auprès de votre gouvernement pour qu'il nomme des femmes comme membres du Conseil, des commissions et du bureau, puisque ce droit leur est accordé.

« Veillez ensuite à ce que ces femmes soient choisies parmi celles dont les noms seront présentés par les Associations féminines d'une façon démocratique et représentative; car il peut arriver qu'une femme nommée par un gouvernement représente plutôt l'opinion de ce gouvernement que celle des femmes du pays !

« Encore une fois, nous vous remercions d'avoir envisagé un des temps nouveaux où, hommes et femmes, nous travaillerons à résoudre heureusement ensemble les plus grandes comme les plus petites questions».

Mrs *Rublee* (déléguée américaine) parle dans le même sens et fait remarquer l'importance que peut avoir une collaboration égale dans les questions sociales.

LE DROIT DE L'INDIVIDU A DISPOSER DE LUI-MEME

Mme *Avril de Sainte-Croix* et Mme *Grinberg* présentent au nom de la Section de *Morale* le vœu suivant :

I. — Considérant que certains pays gardent encore, vis-à-vis des femmes des coutumes qui les tiennent en esclavage;

a) Que ces pays disposent des enfants en bas-âge; qu'on y engage leur existence dès le berceau en les « promettant » en mariage;

b) Que ces pays tolèrent la vente, publique ou clandestine, des femmes et que, dans certaines régions, celles-ci ne s'appartiennent jamais;

II. — Considérant que les pays représentés à la Conférence de la Paix doivent reconnaître, en même temps que le droit des peuples, le droit des individus à disposer librement d'eux-mêmes;

III. — Considérant que les mesures d'exception prises, sous prétexte d'ordre public ou d'hygiène, à l'égard des femmes se livrant — ou présumées se livrer — à la prostitution, consacrent la déchéance de ces malheureuses, sont nuisibles à la santé publique en créant une illusion mensongère de sécurité dans la débauche, sont un facteur de désordre et d'immoralité;

Le Conseil International des femmes et la Conférence des femmes suffragistes des pays Alliés et des Etats-Unis émettent les vœux suivants :

Que les Etats qui entrent dans la Ligue des Nations s'engagent :

1° A supprimer la vente des femmes et des enfants;

2° A respecter et à appliquer le principe de la liberté, pour la femme, à disposer d'elle-même en vue du mariage;

3° A réprimer et à poursuivre sévèrement la traite des femmes, mineures ou majeures ; à supprimer son corollaire les maisons closes et à protéger, au point de vue moral, les enfants des deux sexes.

A l'appui de ce vœu, Mme *G. Grinberg* donne certaines précisions :

« Messieurs,

« Puisque de la guerre doit sortir un monde nouveau, il faut, n'est-ce pas, que ce monde nouveau soit meilleur ? Or, l'amélioration du sort de l'humanité ne peut se poursuivre si les femmes gardent, dans l'avenir, une condition que des siècles d'erreur et de tradition leur ont créée.

« Je ne viens pas ici, Messieurs, plaider notre propre cause, c'est-à-dire la cause des femmes d'occident. Nos civilisations sont heureusement assez avancées pour que nous, qui sommes traitées en inférieures au point de vue civil et politique, trouvions néanmoins, dans nos législations et dans nos mœurs, le droit de disposer librement de nos personnes.

« Il n'en est pas ainsi partout, Messieurs, sur la surface du monde. Il est des pays dans lesquels une législation écrite prétend que la femme et les enfants d'un homme qui se trouve, lui, dans l'impossibilité de s'acquitter d'une dette doivent être le gage du créancier.

« Il est des pays où l'autorité paternelle est si grande que les mères peuvent vendre ou louer leurs filles — des enfants de 12, 13 ans — ou les lier, par des contrats légaux pour des sommes variant de 500 à 1.000 francs, afin de faire d'elles des esclaves ou des pensionnaires des maisons de plaisir.

« Il est des législations, Messieurs, auxquelles sont soumis des millions d'êtres — et qui sont d'autant plus rigoureuses qu'elles ont un caractère religieux — qui prescrivent que le père, maître de sa fille, a le droit de la marier sans l'assentiment de celle-ci.

« Dans un grand pays de l'Asie, où le mariage est obligatoire et où la loi donne un caractère régulier à la polygamie, la future épouse n'est *jamais* consultée sur le choix de son mari.

« Il est des pays, enfin, Messieurs, où la loi de l'homme, c'est-à-dire du plus fort, s'exerce véritablement dans toute son horreur, où le mari a le droit d'infliger à sa femme les châtiments corporels les plus durs; où il a le droit de la répudier — par conséquent de la séparer à tout jamais de ses enfants pour des motifs futiles — où la loi confère toujours à l'homme, en cas de divorce, c'est-à-dire même si le jugement est rendu contre lui, la garde des enfants issus du mariage !

« Messieurs, votre esprit n'est-il pas indigné devant de tels faits dont, hélas ! je ne puis vous apporter ici, faute de temps, qu'une très faible idée!

« N'allez-vous pas dire, après avoir établi ce premier principe de justice humaine, que les peuples ont le droit de disposer librement d'eux-mêmes; ne vous sentez-vous pas le devoir supérieur d'affirmer que tout être humain — homme ou femme — a le droit, lui aussi, de choisir librement son destin !

« Sans doute, Messieurs, ce ne sont pas les intéressées qui vous parlent et nous n'avons pas reçu d'elles le mandat de plaider leur cause. S'il en était ainsi, nous userions seulement d'un droit. Or il y a quelque chose de plus impérieux que le droit qui nous a dicté, à nous, femmes du Conseil international et de la commission suffragiste, l'obligation de vous parler de ces misères et de ces horreurs, c'est le devoir de tout être humain qui connaît des injustices et des iniquités de les dénoncer, en vue d'une réparation.

« Notre conscience, Messieurs, le souci d'une plus grande justice et le besoin d'une humanité meilleure nous imposent donc, ce soir, le devoir de vous rappeler l'existence des lois barbares.

« Nous pensons que ce sera un grand titre de gloire pour la Société des Nations de ne compter dans son sein que des peuples qui s'engageraient à donner aux femmes de leur pays une condition nouvelle et meilleure. Nous pensons également, nous qui sommes plus ardentes que vous de paix, plus désireuses encore que vous de bonté, de pitié et de justice, que ce serait le déshonneur de cette grande Ligue des Peuples si elle ne proclamait, avant tout, le droit pour tous les êtres humains de vivre dans leur patrie, libres et respectés. »

Mme *Avril de Sainte-Croix* parle sur la troisième partie du vœu.

N'EDIFIONS RIEN SUR UNE BASE POURRIE

Messieurs,

« Vous venez d'entendre ma jeune et charmante collègue, Mme Grinberg, prendre devant vous la défense des femmes, des enfants qui, dans des pays de civilisation moins avancés que les nôtres, vivent dans un état de dépendance telle que toute espèce de dignité a disparu de leur existence, et réclamer pour elles la protection de la Ligue des Nations.

« Celles dont je suis chargée de vous entretenir, Messieurs, ne sont pas des femmes vivant dans des pays de culture inférieure, de mentalité primitive. Elles appartiennent au contraire à des nations arrivées à un haut degré de civilisation, nations pour lesquelles elles sont, par la situation qui leur est faite, une tare indiscutable. Par une fausse conception du rôle de l'Etat dans le domaine de l'ordre public, de la morale et de l'hygiène, ces nations ont mis, par la réglementation de la prostitution par l'Etat, hors la loi les malheureuses que la misère avait déjà mises hors la société.

« Mon titre de présidente de la Commission Internationale pour la répression de la traite des femmes, que le Conseil International des femmes m'a fait l'honneur de me confier depuis vingt ans déjà, me vaut la douloureuse mission de vous exposer aujourd'hui cet angoissant problème dont nous n'ignorons ni la gravité ni la complexité. Comme vous, nous sommes préoccupées de l'hygiène, comme vous nous sommes soucieuses d'ordre public et de moralité et c'est justement parce que ces questions nous préoccupent à un haut degré que nous désirons, dans tous les pays où elle existe encore, voir disparaître une institution qui, en créant pour l'homme une sécurité mensongère dans la débauche, est le facteur le plus dégradant de la dignité féminine. On ne fait pas, Messieurs, de l'ordre avec du désordre, de la morale avec l'immoralité, de la santé publique avec des pratiques qui sont un défi à l'hygiène. Une société se dégrade par les êtres dont elle permet la dégradation — plus, dirai-je, dont elle consacre la déchéance.

« A l'heure où se prépare l'avenir, où après les années de souffrances que nous venons de traverser, se reconstruit le monde, il faut trouver autre chose, pour sauver l'humanité de la maladie, du désordre et de l'immoralité, que l'esclavage officiel de la prostitution pour les plus malheureuses des femmes. Il faut que disparaisse le bagne de la maison close et sa pourvoyeuse la honteuse traite des femmes.

« Au-delà de ce que vous pensez, Messieurs, nous souffrons d'être obligées de venir soulever devant vous le voile qui couvre cette terrible plaie sociale. Mais nous aurions cru manquer à notre devoir en ne vous demandant pas de mettre au nombre des principes que vous désirez voir adopter par la Ligue des Nations celui du respect absolu de la dignité de la femme, et par conséquent, la disparition d'institutions ou de lois qui sont le dernier maillon de la chaîne qui rattache les femmes à l'esclavage ancien.

« Nous savons, Messieurs, qu'il n'est pas en votre pouvoir d'intervenir directement dans ces questions qui sont, pour les pays affiliés à la Ligue des Nations, des questions d'ordre intérieur. Nous ne vous demandons pas de le faire. Ce que nous attendons de vous, de votre haut sentiment de la justice et de la dignité humaine, c'est votre appui moral pour le triomphe des principes que nous représentons ici. »

LE SUFFRAGE FEMININ

La section du suffrage dépose le vœu suivant :

Considérant que le Congrès de la Paix intéresse l'humanité toute entière, les femmes comme les hommes, et que de ce congrès doit sortir le règne d'une paix durable et la reconnaissance du droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes;

Considérant que nul ne peut se croire autorisé à parler au nom des peuples tant que les femmes, qui représentent la moitié de l'humanité, seront exclues de la vie politique des nations;

Considérant que celles des femmes qui sont privées du suffrage sont sans action sur le gouvernement de leur pays; qu'il est profondément injuste qu'elles ne puissent intervenir dans les décisions dont peuvent sortir la guerre ou la paix, décisions qui fixeront un avenir dont elles auront à subir les conséquences sans en avoir pris les responsabilités;

Considérant que, sans être combattantes, elles jouent un rôle essentiel dans les guerres puisque, en donnant leurs fils pour la défense de leur pays, elles fournissent ce qu'on a pu appeler le matériel humain;

Considérant, d'autre part, que les femmes ont, durant la guerre, montré quelle pouvait être la valeur de leur travail et de leur activité sociale ;

Considérant que la participation des mères et des épouses au suffrage serait une des meilleures garanties pour la paix à venir;

Considérant que le statut de la femme a été de tout temps reconnu comme étant le critérium du degré de la civilisation et du libéralisme des Etats;

Le Conseil International des femmes et la Conférence des femmes suffragistes des pays Alliés et des Etats-Unis émettent les vœux suivants :

1° Que le bien fondé du principe du suffrage féminin soit proclamé par la Conférence de la Paix et la Ligue des Nations afin qu'il reçoive son application dans le

monde entier aussi rapidement que le permettent le degré de civilisation et le développement démocratique de chaque nation;

2° Que dans la consultation populaire qui doit décider de la nationalité d'un état, les femmes soient appelées, comme les hommes, à se prononcer sur le sort de leur patrie.

Ce vœu est commenté par Mme de *Witt Schlumberger* :

« Messieurs,

« Le suffrage féminin a dernièrement fait des progrès magnifiques dans les pays centraux (Allemagne, Autriche, etc.), mais nous éprouvons une grande tristesse à penser qu'il a fallu partout des révolutions pour accorder aux femmes des droits si justes et si naturels. L'Angleterre et l'Amérique seules ont récemment accordé le suffrage par les moyens constitutionnels. Autre part, on n'a cédé qu'à la force et à la violence, ce qui est déplorable.

« Le suffrage féminin doit être accordé par des gouvernements stables et sages, dans un esprit de justice. Il doit être donné et non arraché par la violence.

« C'est pourquoi nous insistons très fortement pour que *le principe* du suffrage féminin soit proclamé par la Société des Nations dans un esprit de paix et de justice, sans attendre la nécessité des révolutions. »

Mme *Fry* (déléguée anglaise) appuie également le vœu en ces termes :

« Messieurs,

« Le fait que nos collègues des pays alliés ont demandé à une déléguée anglaise de revendiquer le droit de suffrage est pour nous un double honneur puisque notre gouvernement a ouvert la voie en octroyant ce droit aux femmes. Sous le ministère de M. Lloyd George, notre longue lutte pour le suffrage des femmes, lutte souvent amère, a abouti au plus satisfaisant des armistices. Nous avons eu nos suprêmes heures, comme d'autres réformateurs, et l'on pouvait se demander si nos revendications étaient justifiées ou si elles n'étaient pas simplement l'expression d'une exaltation de tribune; mais les faits nous ont totalement rassurées. Il se trouve que le droit de suffrage a une signification encore plus haute que nous ne l'avions espéré.

« Ce n'est pas seulement chez l'autre moitié de nos compatriotes que nous avons remarqué un changement d'attitude complet et des plus réjouissants, mais chez nous aussi, naissait un sentiment profond de responsabilité pour tout ce qui touche à l'honneur, à la sécurité, au bien-être de notre patrie.

« Ce sentiment individuel de responsabilité, c'est l'essence même de la démocratie, tant au point de vue national qu'au point de vue international, dans la paix comme dans la guerre.

« Car ces questions ne regardent pas les hommes seulement : Pensez, Messieurs, à tout ce que les femmes ont souffert dans cette guerre, pensez aux bombardements, aux naufrages, à la maladie, à la faim, aux horreurs de l'invasion ! J'ai vécu plus de deux ans dans les villages de la France dévastée et je voudrais faire passer sous vos yeux la pitoyable anthologie des souffrances toujours renouvelées qu'on ne peut contempler sans larmes. Pensez à toutes les femmes épuisées par le travail des hommes absents ; pensez à toutes celles qui pleurent un mari, un père, un fils, un frère; pensez aussi à l'Europe affamée, à tous les enfants qui, aujourd'hui, y meurent par la guerre ; évoquez toutes ces misères et vous comprendrez que les femmes de toutes les nations réclament le droit de parler au nom de leur pays.

« Nous savons que, même si vous le désiriez, vous ne pourriez dicter ses lois à chaque pays, mais nous espérons qu'avant de vous séparer vous apporterez le poids de votre sanction au principe de l'égalité de suffrage.

« Nous allons encore plus loin : Partout où les peuples seront appelés par la Société des Nations à disposer librement d'eux-mêmes par voie de referendum, nous revendiquons respectueusement pour les femmes le droit de participer à ce plébiscite. Les premiers éléments de patriotisme et de liberté vont être enseignés par les femmes aux enfants de toutes les nations; faites, Messieurs, qu'elles puissent en parler en citoyennes participant à ces bienfaits et non en ilotes auxquelles ils sont refusés. »

L'EDUCATION NOUVELLE

Un vœu concernant l'enseignement et l'éducation est exposé par Mme *Schiavoni* (déléguée italienne) :

« La Société des Nations répond à notre plus ardent désir parce que nous pensons qu'elle sera non seulement un organe de paix mais aussi un organe de civilisation et la base d'une société renouvelée. Il nous semble qu'il serait nécessaire, non seulement d'établir de nouvelles lois, mais aussi d'introduire un esprit nouveau dans l'éducation et dans l'enseignement des jeunes générations; cela ne pourra se faire qu'à travers un organe international permanent qui établira entre les différentes nations l'échange de leur culture générale, de leur histoire et de leur développement moral et social et qui développera dans chaque conscience individuelle le sens de la solidarité humaine et du respect dû aux libertés et aux droits de chaque nation. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous présenter le vœu suivant :

Considérant que, pour consolider l'indroit être non seulement un organe de paix mais un organe de civilisation pour les peuples qui y adhèrent et pour ceux qui voudraient y adhérer par la suite;

Considérant que l'affranchissement des fusions de la Ligue des Nations parmi les peuples, il est nécessaire d'habituer l'enfant, dès sa jeunesse à en comprendre l'utilité et les bienfaits, à en respecter le caractère, à mettre sa fierté à la servir;

Considérant que la Ligue des Nations hommes et des femmes ne peut être que conséquent à leur développement par un enseignement et une éducation démocratiques et mieux adaptés aux besoins de l'avenir afin que tous les citoyens y aient également accès;

Le Conseil International des femmes et la Conférence des femmes suffragistes des pays Alliés et des Etats-Unis émettent les vœux suivants :

1° Qu'une commission internationale ou un bureau international permanent de l'éducation et de l'enseignement soit prévu dans le pacte de la Ligue des Nations et soit relié par le traité de paix;

2° Que les femmes, dont le rôle est chaque jour plus actif dans le domaine de l'enseignement, soient appelées à siéger à ces commissions ou bureaux au même titre que les hommes.

Mrs *Fanny Fern Andrews* (déléguée américaine) qui s'intéresse depuis des années à la création d'une commission internationale de l'enseignement, appuie aussi ce dernier vœu :

« Nous croyons que c'est principalement par l'enseignement que la nécessité de la Société des Nations pourra être démontrée à l'humanité. Nous croyons, par conséquent, que les différents pays devraient s'entendre pour adopter un enseignement qui reposerait sur les mêmes principes que la Société des Nations. Partout, les éducateurs reconnaissent que l'établissement de la Société des Nations transformera l'enseignement ; de ce fait, il sera internationalisé, comme le commerce et l'industrie se sont internationalisés.

« L'organe international que nous réclamons n'est pas une idée nouvelle. Avant la guerre, la Fédération Internationale des Associations Nationales d'instituteurs, a demandé la création d'un Bureau International de l'enseignement. Dernièrement, la Conférence des Associations alliées pour la Société des Nations, réunie à Paris, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, de même que la « Worker's Educational Association » d'Angleterre et l'Association Nationale de l'enseignement aux Etats-Unis ont appuyé un vœu analogue. En 1913 sur l'invitation du gouvernement néerlandais et à l'instigation du gouvernement des Etats-Unis, dix-sept Etats avaient nommé ces délégués officiels à une Conférence Internationale de l'enseignement qui devait se réunir à La Haye en septembre 1914. »

POUR LA CREATION D'UN BUREAU D'HYGIENE INTERNATIONALE

Le docteur *Girard-Mangin* vient lire le vœu présenté par la section d'hygiène :

Considérant l'importance chaque jour plus grande des questions d'hygiène et leur répercussion au point de vue social,

Le Conseil International des femmes et la Conférence des femmes suffragistes des pays Alliés et des Etats-Unis émettent les vœux suivants :

Qu'un bureau d'hygiène soit créé au même titre que celui du travail pour améliorer l'hygiène générale, diminuer les épidémies (grippe, etc...) faire disparaître les maladies évitables (tuberculose, maladies vénériennes).

Que les femmes participent au travail du Bureau International d'hygiène, car elles sont toutes et en tout pays responsables de l'hygiène de l'habitation, du vêtement, de l'alimentation familiale. Les mères et les éducatrices répondent en sus de l'hygiène de l'enfance et de l'adolescence.

Que les femmes soient considérées comme indispensables pour la bonne exécution des mesures d'hygiène nationale, provinciale, municipale.

VERS LE DESARMEMENT

Enfin, le vœu suivant est déposé au seul nom de la Conférence des femmes suffragistes des pays Alliés et des Etats-Unis :

Considérant que les armées permanentes et les armements excessifs représentent, pour toutes les nations, des charges énormes que les dépenses de cette guerre rendent pour ainsi dire impossibles,

Considérant que les armements à outrance sont une entrave au développement des organisations sociales;

Qu'ils sont un facteur d'expansion pour l'esprit militariste et agressif que tous les peuples démocratiques souhaitent voir disparaître;

Considérant que les armements atteindront partout un maximum d'intensité s'ils ne sont pas appelés à disparaître, mais que, pour réduire progressivement les armements, jusqu'au désarmement, d'autres sanctions que les armes, aussi énergiques qu'elles, doivent être prévues par la Société des Nations.

La Conférence des femmes suffragistes des pays Alliés et des Etats-Unis émet le vœu :

Que les plénipotentiaires chargés de préparer la Société des Nations prévoient des sanctions économiques telles que le désarmement puisse devenir réalisable dans un avenir aussi prochain que possible.

Mme *Jules Siegfried* tient à dire avec quel intérêt, quelle passion les femmes suivent les délibérations de la Conférence de la Paix et celles de la commission de la Société des Nations.

« Quand cette terrible guerre a éclaté, toutes les femmes de l'Entente, mettant au-dessus de leurs plus chères tendresses l'avenir d'une humanité faite de justice, de fraternité et de liberté, ont accepté sans broncher, la tête haute et le cœur ferme, le duel gigantesque et sanglant qui leur était imposé. Aujourd'hui, elles veulent déployer la même ardeur pour aider à établir la paix définitive dans le monde. Elles ne veulent pas douter, Monsieur le Président, Messieurs, qu'elles seront appelées par vous au temple de la Paix pour y participer au grand et noble travail qui, créant entre les peuples des liens indissolubles, rendront désormais impossible le retour des guerres qui ont désolé l'humanité. »

Le président *Wilson* a répondu à la délégation en la félicitant de la concision et de la précision avec lesquelles ses vœux ont été exposés et commentés. Les femmes, dit-il, viennent de prouver combien elles sont dignes d'obtenir ce qu'elles demandent. Il est heureux d'annoncer que, d'après le projet de Société des Nations, les femmes sont mises partout sur le même pied que les hommes et, qu'en cas de referendum national, elles auraient le droit d'y prendre part. S'il ne devait pas être possible de réaliser tous les vœux présentés, il ne faudrait pas en déduire qu'ils n'ont pas trouvé de sympathie auprès des membres de la commission, mais celle-ci ne peut, malheureusement, réglementer tout ce qui intéresse l'humanité. Personnellement, le Président désire la réalisation la plus prompte des revendications qui lui paraissent justifiées et il remercie encore les femmes qui viennent de donner à la commission de la Société des Nations un bel exemple de dignité et de compétence.

A part les orateurs mentionnés, la délégation comprenait encore Mmes Alphen Salvador, Bratiano, Brunschwieg, Puech, Maria Vérone, etc.

M.-L. Puech.

Guerre à l'Alcool

L'ALCOOL, LA FEMME, L'ENFANT

L'Union des Françaises contre l'alcool organise une réunion patriotique pour le dimanche 11 mai à 2 h. 1/2 dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Cette réunion aura lieu sous le haut patronage de M. Léon Bourgeois, sénateur, ancien président du Conseil et de M. Jules Siegfried, député, ancien ministre; et sous la présidence effective de M. Joseph Reinach, ancien député.

Mme Thénard, de la Comédie Française dira une conférence sur **l'Alcool, la Femme, l'Enfant.**

D'autres artistes, et la musique militaire du 237e d'infanterie, prêteront leur concours.

Nos abonnés peuvent demander des invitations au siège de l'Union des Françaises contre l'Alcool, 15, rue de Bellechasse, Paris VII^e.

LES LIVRES

LA REVANCHE D'EROS, par Iann Karmoz.

Cette nouvelle n'est qu'un cadre pour mieux faire ressortir la peinture de Salonique, avant et pendant la guerre, et surtout, l'incendie de 1917. Cette peinture très colorée est brossée avec talent, et on la sent exacte et vécue.

Le sujet du roman est une chaste idylle entre un officier de marine français et une Ecossaise. Ils n'ont échangé, en une heure de douce intimité, que quelques paroles et des silences plus expressifs que les paroles. Mais trente ans plus tard, une torpille ennemie coulant leur navire les unit dans la mort; on les trouve enlacés sous le même grand linceul mouvant : Eros dompté prend ainsi sa revanche.

LA DANSEUSE DE SHAMAKHA, par Armen Ohanian.

Une jeune danseuse arménienne, qui a beaucoup voyagé et séjourné en divers pays d'Orient, raconte ses aventures de façon très pittoresque dans un chatoiement de détails qui fait penser aux « Mille et une Nuits ». Il eût mieux valu ne pas condenser en un seul volume toutes ces impressions, elles sont trop, la curiosité s'y disperse, l'esprit est ébloui à voir passer comme dans un cinématographe, tant de costumes et de costumes nouveaux. Ce qui intéresse le plus, raconté par une Arménienne, c'est l'Arménie; le seul pays natal est vu en quelque sorte de l'intérieur, chacun de nous le porte en soi, dans sa propre nature et dans son éducation. Sans doute, Mme Armen Ohanian comprend mieux la Perse et l'Egypte qu'une Occidentale : mais elle les voit néanmoins en étrangère; les faits qu'elle rapporte sont probablement exacts, les jugements et commentaires de ces faits ne peuvent être que personnels et ne peuvent servir d'enseignement.

Les premières pages concernant l'enfance de la petite danseuse sont, pour ces raisons, les meilleures. On y voit l'observance rigide de la morale chrétienne primitive et en même temps les mœurs de l'antique Orient : le père de famille régnant en despote au logis, les servantes pliées en deux sur son passage, ses propres filles se voilant et se taisant à son approche; les frères séparés des sœurs, ce qui contribue à éveiller prématurément le sentiment de la différence des sexes et jette un trouble dans les rapports fraternels, si purs, si simples, si doux dans les familles unies d'Occident.

La jeune mariée arménienne doit observer le silence pendant quarante jours. Elle est soumise à ses beaux-parents : « Mes plaisirs nuptiaux consistent donc à me lever avec le troisième chant du coq, à m'habiller de robes de fête, à mettre tous les bijoux que j'ai reçus au jour de mon mariage et à attendre, dans la cour, l'apparition de mon beau-père... Il arrive, me dit : « Bonne lumière », et tend sa main à mes lèvres. Je l'embrasse et j'attends, sans mot dire, qu'il finisse de boire son thé. Je passe le plateau aux servantes, qui suivent nos gestes derrière les portes. Je prends la Bible et après avoir récité « Notre Père », j'attends ses ordres. »

Mme Armen Ohanian ne veut pas admettre cependant, que les Orientales soient plus esclaves que les européennes :

« Chez nous, on ne rencontre guère comme en Occident les femmes abandonnées par des maris malhonnêtes ou les jeunes filles jetées sur le pavé par des amants abjects. Leur entourage les secourt immédiatement en les vengeant même auprès de leurs offenseurs. Lapidées moralement par la société asiatique, ces gens trainent une existence de parias sans aucun avenir possible et meurent dans la misère et méprisés. »

Et elle cite ce mot (qui peut faire réfléchir) d'une musulmane dont les fils ont invité quelques « mutrubes » (courtisanes) comme on s'étonne des égards témoignés à ces pauvres filles perdues par les jeunes gens, attendant d'elles, par exemple l'autorisation de s'asseoir : « Que veux-tu? dit la Persane », ce sont quand même des femmes ».

Alice Berthet.

Carrières Féminines

ECOLE CENTRALE DE PUERICULTURE

L'Ecole Centrale de Puériculture commencera un cours élémentaire le: samedi 3 mai à 2 heures.

Les élèves reçoivent un enseignement théorique et pratique.

S'adresser au Siège Social 49, rue de Miromesnil (8e).

Notes sur la Musique

Samedi dernier, salle des Quatuors Gaveau, audition très réussie des œuvres de Maurice Besse par les élèves de Mlle Susanne Pattez.

A la fin de la réunion, l'auteur et Mlle Pattez ont fait entendre :

« Les Mouettes sur la Mer » (2 pianos), et « Andante appassionato » avec le concours de M. Paul Cuelenaere, violoniste de l'Opéra et des concerts Colonne.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Les communications des Sociétés doivent nous parvenir au plus tard le samedi si elles sont longues et le lundi si elles sont courtes. Les comptes rendus de réunion ne doivent pas dépasser une demi-colonne à moins de séances d'un intérêt exceptionnel. La Française *s'efforcera toujours de publier ces comptes rendus dans son plus prochain numéro, mais elle peut se trouver obligée de les remettre à un numéro suivant.*

Conseil National des Femmes Françaises

La section de l'Unité de la Morale et de la Répression de la Traite des Femmes donnera le dimanche 4 mai 1919, à 2 heures et demie, salle des Fêtes de la Mairie du Xe arrondissement, 72, rue du Faubourg Saint-Martin, sous la présidence de Mme Will-Schlumberger, une conférence « Au Secours de la Femme » (les Déracinées et les Désemparées), par le Docteur L. Bizard, médecin de Saint-Lazare.

Partie musicale sous la Direction de M. René Brancour.

SECTION D'ASSISTANCE ET DE PREVOYANCE SOCIALE

La dernière réunion de la Section a eu lieu 4, rue Pigalle, le 29 mars dernier, à 4 heures, et fut honorée de la présence de Mme Jules Siegfried, présidente du C. N. F. F.

L'ordre du jour comportait diverses communications et une conférence de M. Georges Risler, président de Section au Musée Social, sur la participation de la Croix-Rouge américaine à la reconstitution des foyers dévastés. L'assemblée applaudit vivement l'orateur dont l'exposé clair et précis résuma l'action bienfaisante que nos amis d'outre-mer se proposent de réaliser dans nos malheureuses régions dévastées. Leur programme est celui du médecin qui, après avoir constaté le mal dans toute son étendue, étudie le traitement le plus propice, qu'il appliquera ensuite méthodiquement. Ils ont créé un Office d'Etudes des problèmes de la reconstitution ; dix commissions vont y fonctionner dont le nom indique le programme défini : études du sol, des agglomérés, de la fabrication des matériaux pour les maisons, de la fabrication en série, de l'utilisation des bâtiments, des habitations à bon marché, de l'architecture, de l'hygiène urbaine et rurale, etc.

M. G. Risler conclut en rappelant le mot d'Emerson, qui souhaite de voir chaque famille entièrement baignée par les rayons du soleil.

Mme Jules Siegfried le remercia du concours offert à nos alliés américains et dit combien nos sinistrés lui doivent de reconnaissance parce qu'il a guidé la Croix Rouge américaine dans la voie de la réparation. Elle le remercia également au nom de la section. Mme E. Weill, présidente, donna ensuite la parole à Mlle S. Benoit-Lévy, qui rendit compte des efforts tentés en faveur des petits par la création d'un jardin d'Enfants en un quartier populaire. Puis M. G. Risler donna lecture d'un compte-rendu de l'œuvre de l'assistance aux Blessés nerveux de la Guerre, dont Mme Marguerite Héroid s'occupe si activement pour le plus grand bien des malheureux soldats atteints de mutilations invisibles parfois si cruelles.

En fin de séance, Mme Jules Siegfried fils prit la parole pour informer l'assemblée que l'organisation du Centre d'information d'assistance se poursuivait régulièrement. Elle demanda et obtint de nouveaux concours pour effectuer les enquêtes et les vérifications nécessaires. La réunion se termina à 6 heures.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

M. Cézuza-de-Duc qui devait, le 7 avril faire une conférence sur le suffrage des femmes, salle Dehouve, avenue de la Grande-Armée sous la présidence de M. Puglissi-Conti, député, ne put pas, pour raisons de santé, se rendre à la réunion.

En son absence, ce fut Mme Suzanne Grinberg, avocate à la Cour qui prit la parole et entretint l'auditoire du droit qu'ont les femmes de demander le suffrage, de l'intérêt qu'elles trouveraient à posséder le bulletin de vote et par conséquent la nécessité, pour elles, de mener une propagande active en faveur du vote féminin.

M. Puglissi-Conti, qui était assisté de M. Jousselin, conseiller municipal des Ternes, promit de combattre de toutes ses forces, à la Chambre, les conclusions du rapport Naudia, estimant « que les Françaises doivent avoir les mêmes droits électoraux que les hommes. »

Les adhésions à l'Union française pour le suffrage des Femmes furent ensuite recueillies par Mme Bédouin qui s'occupe très activement de la propagande dans le 17e arrondissement. Le concours de Mme Bédouin a été très précieux et des plus efficaces dans l'organisation de cette réunion qui a eu le plus grand succès.

CONGRES DE 1919

Le Congrès de l'U. F. S. F. est fixé au lundi de la Pentecôte — 9 juin — Il ne durera qu'un jour. Le programme définitif sera envoyé ultérieurement. Mais le Comité Central prie dès maintenant les Groupes de nommer leurs délégués et d'indiquer au Secrétariat les noms de ceux-ci.

Nous pensons qu'il serait intéressant et utile de profiter du Congrès pour établir de façon précise et claire, les différents points du programme féministe sur lesquels nous sommes d'accord.

Aussi nous demandons aux Groupes de nous adresser le plus tôt possible, en plus des rapports déjà à l'ordre du jour, leur réponse à cette question.

Quel sera, une fois le droit de vote obtenu, votre programme :

1° Au point de vue municipal?

2° Au point de vue législatif?

Nous vous prions instamment, pour la clarté même du travail, de diviser ce rapport en deux parties — écrites sur deux feuilles différentes — et de distinguer ce que les femmes pensent pouvoir réaliser dans l'administration de la commune dès lois dont elles demanderont le vote au Parlement quand elles seront électrices et éligibles.

Prière d'envoyer ces rapports à Mme Pauline Rebour, 55, rue de Strasbourg, à Courbevoie.

La Secrétaire générale adjointe,
Pauline Rebour.

Union Fraternelle des Femmes

Réunion du 30 mars 1919.

Une assistance nombreuse, attentive, sympathique, emplit la salle de l'Ecole des Hautes-Etudes sociales, lorsque M. Jules Siegfried, député, président du groupe des Droits de la femme, prend la présidence, assisté de Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil national des Femmes françaises.

C'est que le nom de M. et Mme Siegfried est à lui seul tout un programme; les invités et les adhérents de l'U. F. D. F. savent que la cause des femmes doit déjà et devra bientôt à la vaillance et à l'éloquence de l'un, au dévouement et à la persévérance de l'autre.

Tous et toutes, nous admirons la continuité de leur effort, leur ardeur jamais lassée, leur action jamais découragée parce que jamais stérile. Ils possèdent à l'envie la foi qui anime les apôtres et crée les disciples.

Dans une allocution — trop brève à notre gré, mais combien précise et rassurante — le président expose à l'assemblée l'état actuel de la question du suffrage devant la Chambre des députés; disjointe de celle de la réforme électorale, en discussion à l'heure présente, elle viendra en tête de l'ordre du jour avant même le régime de l'alcool. Et lorsque l'honorable député, voulant être encore plus précis, déclare que la Chambre pourrait bien nous donner le vote municipal avant Pâques, un long frémissement parcourt la salle et le président s'assied au milieu d'une véritable ovation.

Mme Siegfried se lève en s'excusant de leur double présence, alors que nous sommes au contraire, touchés jusqu'à l'émotion, de l'honneur qu'ils ont bien voulu faire à notre groupement; un murmure de protestation l'interrompt une seconde et elle parle... Elle parle et nous sommes sous le charme, sous le charme de sa voix persuasive, mais aussi et surtout de sa pensée saine, de son argumentation solide, de ses sentiments élevés. C'est une femme qui s'exprime ainsi, une épouse, une mère : c'est une femme complète de cœur et de cerveau. Le féminisme qu'elle pratique, celui qu'elle préconise, c'est le bon féminisme. « Le mauvais féminisme, dit-elle, est pratiqué par celles qui sont plus préoccupées de la revendication de leurs droits, que de l'accomplissement de leurs devoirs ». Dans l'auditoire, il n'y a semble-t-il, que de bonnes féministes, tant les applaudissements sont nourris.

Lorsqu'elles iront aux urnes, les électrices assureront un droit et accompliront un devoir : l'un ne leur fera pas oublier l'importance de l'autre. Il serait souhaitable seulement que leur éducation sociale fût un peu plus complète et dans cet ordre d'idées, l'initiative de l'U. F. D. F. devrait être suivie, renouvelée par toute la France.

Mme Siegfried termine en déclarant que nos plus grandes ennemies sont les femmes qui restent indifférentes à nos revendications et donnent ainsi l'impression qu'elles fuient de nouveaux devoirs.

Mme Judith Cladel, souffrante, s'est fait poli Mahilleau nous causerait une déception s'il n'avait eu l'aimable pensée de se faire suppléer par M. Heller, vice-président-délégué de l'orphelinat mutualiste. Tout en nous parlant excellement des Mutualités, M. Heller nous fait quelques confidences : Il nous rappelle qu'avant la guerre, il n'y avait jamais de femmes dans leurs conseils d'administration; mais depuis, les charges augmentant, les ressources diminuent, c'est aux femmes que l'on a recours pour réunir des subsides, obtenir des concours pécuniaires; les femmes ont, *pendant la guerre*, sauvé de la faillite les orphelinats mutualistes.

Après des exemples, des faits, tout à l'honneur de l'initiative féminine en matière de mutualité, il termine en formulant le vœu, vivement applaudi, que les femmes conserveront désormais la place qu'elles ont si vaillamment conquise par leur infassable dévouement.

Puis, dans une improvisation chaleureuse, Mme Bérot-Berger évoque devant nous les ruines de Saint-Quentin où la Mutualité maternelle a repris son œuvre de résurrection.

M. Siegfried fait encore appel à l'activité des femmes pour vaincre les dernières résistances; il sera, jusqu'à la victoire, notre champion résolu, ses collègues se groupent autour de lui, décidés à l'emporter, partielle d'abord, et bientôt totale, définitive. Et le Sénat, converti enfin, ratifiera l'œuvre de la Chambre.

« ...Et ce sera justice », comme on dit au Palais...

M. C. M.

Ligue Française pour le Droit des Femmes

A sa dernière réunion du 26 mars, la Ligue du Droit des Femmes après que sa Présidente eut confirmé à l'Assemblée que la proposition de M. L. Martin, au sujet du vote des femmes, avait été repoussée par le Sénat, décide d'envoyer à ces Messieurs l'ordre du jour suivant :

« La Ligue Française pour le Droit des Femmes, après avoir pris connaissance de la décision sénatoriale, et constaté que la Commission Sénatoriale a statué sur la question du vote des femmes sans même prendre l'avis des groupements féminins, proteste, en conséquence, contre la décision prise au lendemain même de la guerre où les femmes françaises ont montré tous les dévouements ».

Il faudra, de plus, que les féministes trouvent et emploient tous les moyens possibles pour apprendre à Messieurs les Sénateurs que les femmes veulent voter et que le Passé n'a pas le droit de gouverner en ignorant de parti-pris le Présent et en se dispensant dédaigneusement de prévoir l'Avenir.

Pour la propagande féministe on emploiera des tracts en grand nombre, l'affichage et la publicité.

Mlle Vérone indique aux Ligueuses le sens des vœux présentés par les féministes, pour la Conférence de la Paix, à la Commission internationale du Travail en demandant que ces vœux soient non seulement insérés dans la Charte du Travail de la Société des Nations, mais aussi dans les clauses mêmes du Traité de Paix, car il faut imposer immédiatement aux Allemands la même législation ouvrière que dans les autres pays afin qu'ils ne soient pas favorisés par une main-d'œuvre au rabais dans la lutte économique.

La Ligue espère, en outre, être entendue par la Comité d'organisation de la Société des Nations pour demander que ne soient admises dans la Société des Nations que celles qui s'engageront : 1° A supprimer la vente des femmes et des enfants; 2° A respecter et à appliquer le principe de la liberté pour la femme à disposer d'elle, même en vue du mariage; 3° A réprimer et à poursuivre sévèrement la traite des femmes mineures ou majeures et des enfants des deux sexes en vue de la prostitution.

En raison des vacances de Pâques, la prochaine réunion de la Ligue n'aura lieu que le 30 avril 1919.

COURRIER DES LECTEURS

Mlle Polpied. — Votre carte-lettre demandant le changement d'adresse de Mlle C. D. annonçait 0,50 qu'elle ne contenait pas. Nous avons fait le changement.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

— Simplon — Orient-Express — Bordeaux — Milan

Les réseaux P. L. M. et P. O. se sont mis d'accord avec les Chemins de fer de l'Etat Italien, les Chemins de fer Serbes et les Chemins de fer Roumains pour mettre en service, à partir du 15 courant, un grand train pour assurer les relations de la France et de l'Italie avec l'Orient.

En attendant l'établissement d'un train de luxe entre Londres, Paris et les capitales de l'Orient, il est réalisé une première étape dans les conditions indiquées ci-après :

1° Train de luxe « Simplon-Orient-Express » entre Paris et Trieste :

Paris, dép. 21 h. — Dijon, dép. 1 h. 50. — Lausanne, arr. 6 h. 35. — Milan, arr. 14 h. 40. Venise, arr. 19 h. 40. — Trieste, arr. 23 h. 30.

2° Train affluant de Bordeaux et Lyon :

Bordeaux-Bastide, dép. 7 h. 30. — Limoges, dép. 11 h. 41.—Lyon, dép. 22 h. 20.— Aix-les-Bains, arr. 1 h. — Turin, arr. 10 h. 15. — Milan, arr. 14 heures.

Premières et deuxièmes classes wagon-restaurant entre Bordeaux et Lyon, wagon-lits première classe entre Bordeaux et Milan.

3° Prolongement du train de luxe Paris-Trieste par train de première classe sur Belgrade et Bucarest :

Trieste : dép. 0 h. 15. — Zagreb, arr. 7 h. 10. — Vinkovce, arr. 13 h. 20. — Szegedin, arr. 18 h. — Bucarest, arr. 16 h. 30. — Belgrade, arr. 18 h.

Rétablissement du service P.L.M. d'Excursions dans la Forêt de Fontainebleau

La Compagnie P. L. M. rétablit, à partir du jeudi 17 avril jusqu'au dimanche 2 novembre 1919, le Service d'excursions par auto-cars qu'elle avait organisé avant la guerre pour la visite de la Forêt de Fontainebleau.

Ce service, en correspondance directe avec les trains de et pour Paris, comprend deux circuits quotidiens dont l'un (matinée) comporte une excursion dans la partie Sud. Déjeuner à Fontainebleau.

Indépendamment de ces deux circuits, il sera mis en marche les jeudis, dimanches et jours fériés, un troisième circuit comprenant les parties Nord et Sud de la Forêt avec arrêt à Barbizon pour le déjeuner.

Demander le prospectus spécial à l'Agence P. L. M. de Renseignements, 88, rue Saint-Lazare ou aux autres Bureaux de la Compagnie P. L. M.

PETITES ANNONCES

1 franc la ligne

On cherche, pour accompagner une dame en villégiature dans chalet de montagne (environs d'Annecy (Haute-Savoie), une personne sérieuse, de toute confiance, pouvant aider aux travaux d'un petit ménage. Ecr. à Mme Leirens, La Volière, Monnetier-Mornex (Haute-Savoie). 1036

Propriétaire exploitant elle-même petit domaine rural, désirerait entrer en rapport avec personnes s'intéressant questions agricoles et œuvres sociales. Ecrire C. Leroux, Noyal-sur-Vilaine, (I.-et-V.) 1034

A vendre 15 kilogs miel, 9 fr le kilog. Même adresse que ci-dessus. 1035

MAISONS RECOMMANDÉES

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé Riche, Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

BIERES

BIERE FANTA non alcoolisé
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Téléph. Wag. 43-0
La Gérante : JANE BIERE.

Imp. des Arts, 11, rue Molière, Paris

ECOLE ROY

7, rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITé, COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Concours aux Services officiels des Chemins de fer, Banques, des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES